

DECISION

La Directrice Générale par Intérim de l'Agence du Développement Digital,

Vu le Dahir n°1.17.27 du 30 août 2017 (8 hija 1438) portant promulgation de la loi 61-16, portant création de l'Agence du Développement Digital ;

Vu la Décision de Monsieur le Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique n°1341 du 21 Septembre 2018, portant nomination de Madame KHOULOUD ABEJJA, Directrice Générale par intérim de l'Agence du Développement Digital ;

Vu le Décret n°2-17-764 du 14 Décembre 2017 pris pour l'application de la loi 61-16, relative à la création de L'Agence du Développement Digital ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence du Développement Digital ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22/10/2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;

Vu la loi cadre au titre de l'année 2018 ;

Décide

Article 1 : l'Agence du Développement Digital (ADD) organise un concours pour le recrutement de **16 cadres** dans les spécialités suivantes :

INGENIEURS D'ETAT :

- **Développement Informatique** : Product owners/scrum master, Coaches agiles / AMOA, Développeurs full stack ;
- **Analyse de données** : Data engineers/scientist, UX/UI designers ;
- **Génie Informatique** : chargé des partenariats et du PMO ;
- **Statistique** : Consultant en veille stratégique ;
- **Cyber sécurité** : chargé de cyber sécurité ;
- **Business intelligence** : consultant en veille stratégique, reporting ;
- **Système embarqué** : chargé de l'accompagnement de la transformation digitale de l'économie.

GESTIONNAIRES (titulaires d'un master) :

- **Droit des affaires** : Juriste (Digital) ;
- **Commerce / Marketing** : chargé de développement de programmes de formation liée aux nouvelles technologies, chargé de l'accompagnement de la transformation digitale de l'économie, chargé de l'accompagnement de la transformation digitale de la société, chargé de communication et événementiel ;
- **MIAGE** : chargé des partenariats et du PMO ;
- **Gestion / Finance** : Consultant en veille stratégique, cadre en gestion, cadre offshoring ;
- **Ressources Humaines** : Gestionnaire des ressources humaines ;
- **Audit et contrôle de gestion** : Cadre en audit et contrôle de gestion.



Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats :

- De nationalité marocaine.
- Agés de 18 ans au moins et 45 ans au plus au 16 novembre 2018.
- L'épreuve écrite aura lieu à Rabat.
- Est considérée comme convocation, la publication des listes des candidats retenus pour participer à l'épreuve écrite ainsi que le lieu et la date de l'épreuve, sur le portail : www.emploi-public.ma et dans les locaux de l'Agence.

Article 3 : Déroulement des concours

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées aux articles 1 et 2.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase participeront au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Durée	Coefficient
Epreuve écrite : Portant sur les compétences permettant aux candidats de remplir les missions afférentes au profil demandé	3H	2
Epreuve orale : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé	20 à 30 min	3

- L'épreuve orale aura lieu à Rabat.
- Est considérée comme convocation, la publication des listes des candidats retenus pour participer à l'épreuve orale ainsi que le lieu et la date de l'épreuve, sur le portail : www.emploi-public.ma.

L'entretien avec le jury vise l'évaluation des éléments suivants :

- Connaissances se rapportant à la discipline demandée
- Connaissances Générales
- Comportement et Communication
- Maîtrise des Langues.

La liste des candidats définitivement admis et la liste d'attente sont arrêtées par ordre de mérite.

Article 4 : Le dossier de candidature scanné et déposé sur le lien <http://www.concours-recrutement.ma> est constitué des pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae avec une photo récente ;
- Une copie du diplôme demandé ;
- Une copie du bulletin officiel portant équivalence du diplôme demandé le cas échéant ;
- Une copie de l'attestation justifiant l'expérience requise.
- Une copie de la CIN ;

Article 5 :

Les dossiers de candidature doivent **être envoyés au plus tard** au site :
<http://www.concours-recrutement.ma>, avant le **16 novembre 2018 à 23h00**.

Sera rejeté tout dossier :

- Non enregistré via le lien communiqué ci-dessus ;
- Incomplet ;
- Parvenu à l'Agence hors délai.

La Directrice Générale de l'Agence
du Développement Digital
Par Intérim

Signé: Khouloud ABEJJA